

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-14

Objet : Subvention au CCFD - Terre solidaire pour une action en faveur du Commerce Equitable.

Rapporteur: M. DARBOIS

Le CCFD-Terre Solidaire est une ONG française qui promeut un développement durable et solidaire. Il souhaite remettre l'économie au service de l'Homme et de ses besoins et la solidarité au premier plan des relations économiques, dans le but de construire un monde plus juste pour les populations les plus démunies.

Sur 2015-2017, le CCFD-Terre Solidaire a décidé de mener des projets autour de l'économie sociale et solidaire avec pour première porte d'entrée, le Commerce Equitable.

Après avoir réalisé un recueil d'opinions à Metz sur le thème du Commerce Equitable, l'association a organisé une conférence-débat « la marque de l'éthique ou l'étiquette de marque ? » le 20 mai dernier dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville. Cette conférence-débat a réuni différents acteurs du Commerce Equitable : Artisans du Monde, la Plateforme du Commerce Equitable, Max Havelaar, un agriculteur local et la Ville de Metz.

Un travail de fond sur le Commerce Equitable est également réalisé par le CCFD-Terre Solidaire. Il a pour objet de donner une information complète sur le Commerce Equitable et sur le commerce de proximité inscrit dans une dynamique de solidarité locale. Un dossier de fond et de petits guides ludiques à l'attention des enfants expliqueront ce qu'est le Commerce Equitable. Il est envisagé de diffuser ces guides dans les écoles messines.

Depuis 2012, la Ville de Metz est engagée dans la campagne « Territoires de Commerce Equitable », et souhaite appuyer l'action menée par le CCFD-Terre Solidaire dont l'objectif consiste à sensibiliser et à promouvoir le Commerce Equitable et ses valeurs.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association CCFD – Terre Solidaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération 27 octobre 2011 relative à l'adoption de l'Agenda 21,

VU la délibération du 5 juillet 2012 relative à l'engagement de la Ville de Metz dans la campagne « Territoires de Commerce Equitable »,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz à agir pour sensibiliser le grand public et tout particulièrement les enfants sur le Commerce Equitable et ses valeurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € à l'association CCFD-Terre Solidaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Développement Durable
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ